GUIDE

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DES CONTRATS DE VILLE

9 Fiches pratiques

pour vous accompagner dans la conception de l'évaluation à mi-parcours



Document actualisé en octobre 2026

Directeur de publication : Jonathan DELPECH
Coordination : Charlie DELORME et Laurence LIEGEOIS
Création graphique : Valentina Rebasti

OCTOBRE 2026

Crédits photos : ©PQN-A, ©Pexels

Nous remercions également les territoires politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Observatoire National de la Politique de la ville (ONPV) et le groupe Pluricité pour leurs contributions à ce guide.

Introduction

En Nouvelle-Aquitaine, la nouvelle géographie des quartiers prioritaires actualisée en 2024 compte désormais 83 quartiers politique de la ville (QPV), répartis au sein de 26 intercommunalités qui copilotent, avec l'État local, des contrats de ville. D'après le décret n° 2024-1037 du 15 novembre 2024 portant sur les contrats de ville et la participation des habitants à la politique de la ville, en 2027, année intermédiaire de la contractualisation, les contrats de ville Engagements Quartiers 2024-2030 pourront être actualisés, si les parties en conviennent. Derrière cette actualisation, il s'agit de revoir le programme et les objectifs fixés pour la suite. L'objectif est ainsi de réajuster et réinterroger les modalités de mise en œuvre du contrat de ville et la stratégie déployée. En 2030, ils feront l'objet d'une évaluation finale. Une évaluation finale interviendra en 2030, dans le cadre de l'obligation législative instaurée par la loi Lamy du 21 février 2014.

Initialement conçu en mars 2022 par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine - centre de ressources de la politique de la ville pour la Nouvelle-Aquitaine - pour outiller et accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de l'évaluation finale des contrats de ville 2014-2023, ce guide méthodologique a été actualisé en octobre 2026 afin d'accompagner les copilotes des contrats de ville dans l'élaboration de l'évaluation qu'ils pourront être amenés à réaliser en 2027, pour répondre aux attentes du cadre national de la politique de la ville.

Ce guide pratique a été construit à partir des repères existants sur l'évaluation des politiques publiques, mais aussi et surtout à partir de différent temps de travail avec les acteurs de Nouvelle-Aquitaine en charge du pilotage des contrats de ville. Il est constitué de neuf fiches pratiques portant sur la préparation de l'évaluation et sur la construction du cadre évaluatif proprement dit.

Après un rappel du cadre juridique de l'évaluation et des ressources et outils existants, ce guide fournit des clés pour mobiliser efficacement les acteurs autour de la démarche, puis pour définir collectivement une ambition, des partis-pris d'évaluation, choisir un périmètre et une méthode.

Pour réaliser ce guide, nous nous sommes appuyés sur différentes sources d'informations :
- les travaux du cabinet Pluricité que PQN-A a mobilisé pour accompagner les acteurs régionaux ;
- les retours d'expérience de différents territoires de Nouvelle-Aquitaine ;
- les ressources mises à disposition au niveau national par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Observatoire National de la Politique de la ville (ONPV) ;
- des ressources complémentaires : Société Française de l'Evaluation (SFE), rapports d'information du Sénat, Légifrance.

Nous souhaitons que ce guide puisse être utilisé comme « fil rouge » dans les différentes étapes de l'évaluation et qu'il serve de repère régulier aux acteurs dans la conduite de cet exercice afin qu'il puisse être un appui pour une réflexion prospective ultérieure sur les enjeux de la politique de la ville de demain.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Jonathan Delpech,
directeur
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A)

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) est le centre de ressources régional sur le développement territorial.
Créé en 2002, il est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) co-piloté et cofinancé par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.
Le centre de ressources a pour missions de :
• Aider les collectivités à la compréhension et à l'appropriation des politiques publiques en faveur des territoires urbains, périurbains et ruraux ;
• Structurer et animer les réseaux de pairs et de professionnels ;
• Repérer, qualifier et diffuser les expériences, pratiques et initiatives inspirantes pour faciliter l'émergence et la conduite de projets sur les territoires ;
• Accompagner l'ingénierie des territoires dans la mise en œuvre de projets locaux et dans l'évolution de leurs compétences et pratiques ;
• Consolider les interactions entre la recherche scientifique et les pratiques territoriales.

PQN-A, centre de ressources politique de la ville (CRPV), accompagne les décideurs et acteurs de la politique de la ville depuis 20 ans. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration des pratiques et à la qualité des projets, au profit des habitants des quartiers

Sommaire

PARTIE 1 : PRÉPARER L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

P. 7 FICHE 1 - Le cadre national législatif de l'évaluation

P. 9 FICHE 2 - Les ressources et outils de l'évaluation

P. 12 FICHE 3 - Mobiliser les acteurs

PARTIE 2 : CONSTRUIRE UN CADRE ÉVALUATIF

P. 16 FICHE 4 - Dix questions pour bien démarrer

P. 18 FICHE 5 - Choisir un type d'évaluation

P. 20 FICHE 6 - Quoi évaluer ?

P. 22 FICHE 7 - Déterminer une méthode

P. 24 FICHE 8 - Définir un plan de vol

P. 25 FICHE 9 - Faire, ou faire faire ?

PARTIE 1 : PRÉPARER L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE



Fiche pratique N°1

LE CADRE NATIONAL LÉGISLATIF DE L'ÉVALUATION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que la politique de la ville est mise en œuvre par le biais de contrats de ville qui doivent faire l'objet d'une évaluation menée par l'instance de pilotage, avec l'appui méthodologique de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV).

I- LA LOI DU 21 FÉVRIER 2014

Titre Ier, article 1, II

« Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique de la ville énoncés au I par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, un Observatoire national de la politique de la ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évalue les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. Il élabore une méthodologie nationale et apporte son concours aux structures locales d'évaluation. »

Titre III, chapitre 2, article 6, I

« Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. »

Titre III, chapitre 2, article 6, I

« Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent [...]
4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville ;
5° Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ;
6° La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la Politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données. »

Titre III, chapitre 2, article 7, I

«Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. »

Télécharger le texte de loi commenté

LE DÉCRET N°2024-1037 DU 15 NOVEMBRE 2024 PORTANT SUR LES CONTRATS DE VILLE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Premier ministre, sur rapport de la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine, a publié un décret le 15 novembre 2024 relatif au calendrier, au contenu et à la durée des contrats de ville et à la participation des habitants dans leur mise en œuvre.
En matière d'évaluation, le décret du 15 novembre 2024 indique que les contrats de ville fixent :
"Les objectifs, notamment chiffrés, que les signataires s'engagent à poursuivre ;
Les moyens d'ingénierie pour [...] l'évaluation du contrat de ville .
Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus : "outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale".
La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville".

Télécharger le décret

LES PARTIS-PRIS D'ÉVALUATION

Exemple de la Communauté d'agglomération (CA) du Grand Périgueux (24)

En 2024, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux a conçu un cadre évaluatif du contrat de ville 2024-2030 pour construire la stratégie à mener jusqu'en 2030 et servir de fil conducteur. Dès 2024, les acteurs ont fixé un nombre limité d'indicateurs de résultats en lien avec les quatre grandes priorités définies (plein emploi, émancipation, transition et tranquillité) et les objectifs opérationnels. Pour chacun des objectifs opérationnels ont été identifiés des actions à mettre en place et des leviers à activer.
Par ailleurs, les actions menées dans le cadre du contrat de ville font l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage, qui associe les habitants, les conseils citoyens et les autres instances participatives.

PRIORITE 1 – LE PLEIN EMPLOI - Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique Axe 2 : Renforcer les perspectives et les débouchés professionnels		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	**ACTIONS**	**LEVIERS D'ACTIONS**
1. Anticiper les risques de décrochage scolaire précoce au profit d'un réel choix d'orientation et de métier	- Inscription des jeunes des QPV dans les filières de formation de l'artisanat, du commerce et sur les métiers en tension - Promotion de l'info centralisée sur les formations existantes sur l'agglo en lien avec les métiers porteurs, métiers « verts » et en tension - Réservation de places de stages et d'alternances aux jeunes des QPV - Structuration des outils proposés aux jeunes des QPV - Organisation annuelle de forums métiers dans les QPV	**Pilotage :** Education Nationale et Mission locale **Partenaires :** Région, CD24, centres de formation, entreprises du PaQte et Cap Artisans, France Travail, Mission locale, MDE, Prévention spécialisée, associations, consulaires, E2C, SIAE **Dispositifs :** Espace régional d'information de Proximité (ERIP), « bourse aux stages », découvertes métiers en situation, interventions d'entreprises dans les collèges et les forums, Formation Qualification Emploi (FOQUALE), Boussole des Jeunes **Moyens :** plateformes « Cmaformation-na.fr », «Immersion facilitée », Région, Contrat Engagement Jeunes **Articulations :** Réforme de la voie professionnelle, PaQte, Plan Départemental d'Insertion (PDI), Politique régionale de l'apprentissage, Pacte des solidarités, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) **Indicateurs :** Part des jeunes des QPV par type de formation et de métiers, évolution des décrocheurs

Fiche pratique N°2

LES RESSOURCES ET OUTILS DE L'ÉVALUATION

Au niveau national, une diversité de ressources sont mises à disposition par l'Observatoire national de la Politique de la ville (ONPV), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la ville (RNCRPV). À l'échelle régionale, le CRPV Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine produit et centralise également des ressources, notamment en s'appuyant sur des cabinets d'études. Enfin, selon les territoires, des ressources locales de différentes natures existent, comme par exemple les agences d'urbanisme ou les observatoires locaux.

1 | L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (ONPV)

L'ONPV a été créé par la loi de programmation du 21 février 2014 afin d'assurer différentes missions, parmi lesquelles celle d'accompagner les territoires dans l'évaluation des contrats de ville. Pour cela, l'ONPV a produit les ressources suivantes :

Un guide méthodologique "Appui à l'évaluation des contrats de ville", septembre 2026

Ce guide propose une trame pour développer un référentiel local d'évaluation.

Le guide s'organise en quatre parties et des annexes :
1. Comprendre les enjeux de l'évaluation
2. Préparer et cadrer l'évaluation de son contrat de ville
3. Réaliser l'évaluation de son contrat de ville
4. Utiliser les résultats de son contrat de ville

En annexe, figure un rappel du cadre légal de l'évaluation des contrats de ville et des ressources documentaires.

Une note méthodologique "Les perspectives d'évaluation locale de la politique de la ville énoncées dans les contrats de ville 2024-2030", décembre 2025.

Cette note méthodologique analyse à l'aide de l'intelligence artificielle, les 333 contrats de ville afin d'identifier les perspectives d'évaluation locale mentionnées dans les contrats de ville et de repérer des exemples de pratiques inspirantes.

Lien site www.onpv.fr

Les rapports annuels sur l'évolution des quartiers prioritaires

- Rapport annuel 2024 : Trajectoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville, quartiers sortants et études de cas
- Rapport annuel 2023 : Ensemble des dossiers thématiques avec infographies
- Rapport annuel 2022 : Dynamiques citoyennes dans les quartiers prioritaires
- Rapport annuel 2021 : Fiches thématiques

Des études, par exemple

- Modes de garde et d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans résidant en QPV, mai 2026
- Fréquence des discriminations, injures et menaces déclarées par les habitants des QPV, mars 2026
- Sentiment d'insécurité exprimé par les habitants des QPV, février 2026
- Pratiques sportives et équipements sportifs en QPV, décembre 2025

Le 17 décembre 2021, l'ANCT et l'ONPV ont animé un webinaire intitulé "Les ressources de l'ONPV au service de l'évaluation des contrats de ville" qui présente les différentes ressources mobilisables. Ce webinaire est accessible en replay sur Youtube.

2 | LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce portail permet d'accéder à des données et analyses statistiques sur les QPV dans les domaines suivants : l'emploi, les revenus et le niveau de vie, la démographie et les prestations sociales. Le portail propose les ressources suivantes :

Les fiches quartiers : les fiches sont accessibles via une recherche par quartier dans le moteur de recherche du portail. Elles contiennent différentes données à l'échelle de chaque QPV.
Exemple : la fiche du QPV Montanou, Communauté d'Agglomération (CA) d'Agen

La plateforme de géo-référencement en quartier prioritaire est disponible pour tous les acteurs qui souhaitent mesurer le ciblage des habitants des QPV par un dispositif ou une mesure.

3 | LA PLATEFORME LA GRANDE ÉQUIPE

La Grande équipe est un lieu de partage et de diffusion d'informations et de ressources : www.acteurs.lagrandeequipe.fr
Ce groupe est réservé aux agents de l'État, aux collectivités territoriales et aux centres de ressources politique de la ville, et met à leur disposition des ressources pour animer leurs propres groupes locaux avec l'ensemble des acteurs.

4 | OBSERVER LES QPV DE NOUVELLE-AQUITAINE AVEC HUBLOT, UN OUTIL DÉDIÉ À LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES, MIS À LA DISPOSITION DES ACTEURS PAR PQN-A

Depuis 2022, grâce au soutien financier de l'État et du Conseil régional, PQN-A souscrit à un abonnement annuel auprès du cabinet Le Compas, pour mettre à disposition gratuitement des territoires néo-aquitains l'outil Hublot. Cette plateforme d'observation sociale rassemble l'ensemble des données disponibles sur les 83 quartiers prioritaires (QPV) de la région, au plus près de leurs contours exacts.

L'outil Hublot intègre un référentiel d'environ 200 indicateurs, organisés par grandes thématiques de la politique de la ville.

Avec cet accès à Hublot, l'objectif est de :
• faciliter le travail de collecte de la donnée des acteurs et se concentrer sur l'analyse de la donnée ;
• permettre aux acteurs, et notamment aux copilotes des contrats de ville, de disposer en tout temps des données les plus récentes d'observation des quartiers ;
• de suivre les évolutions ;
• d'objectiver les phénomènes à l'œuvre ;
• d'aider à la décision et au pilotage de la stratégie locale de la politique de la ville.

Quelles sont les options disponibles et accessibles via l'abonnement PQN-A ?
L'abonnement PQN-A à Hublot permet d'observer les données QPV à plusieurs échelles géographiques : quartier, EPCI, département, région, national. Il permet donc de comparer différents territoires, à différentes échelles. Il permet de classer les territoires comparés sur la base d'un indicateur sélectionné.
L'outil Hublot garantit un accès aux données disponibles les plus récentes.

En savoir plus sur l'outil Hublot

Je découvre l'outil Hublot

hublot

Fiche pratique N°3

MOBILISER LES ACTEURS

QUI MOBILISER ?

Les textes nationaux qui cadrent l'évaluation finale le rappellent, celle-ci doit associer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la mise en oeuvre des contrats de ville. De qui s'agit-il précisément ?

- Les élus référents et les autres élus
- Les partenaires signataires du contrat
- Les conseils citoyens
- Les habitants
- Les opérateurs financés dans le cadre du contrat de ville

On peut ajouter à cette liste des partenaires de l'évaluation, comme les prestataires extérieurs étant intervenus sur la période, les chercheurs et autres producteurs de connaissances qui ont pu être mobilisés.

MOBILISER, COMMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

L'objectif est de transformer un exercice obligatoire en une opportunité pour redynamiser le partenariat et engager des réflexions collectives fertiles pour l'avenir des territoires. Selon leur profil, différents leviers permettent d'assurer la mobilisation des acteurs. Il paraît utile de déterminer en début de démarche ce que l'on attend des uns et des autres et à quel moment ils seront mobilisés dans le processus.

ÉLUS RÉFÉRENTS

Ce qu'on attend d'eux : pilotage de la démarche

Pourquoi et comment les mobiliser ?

- Ils portent une responsabilité de la mise en oeuvre de la politique de la ville.
- Ils sont des relais locaux de la politique de la ville auprès des élus et des acteurs du territoire.
- L'évaluation est l'occasion de reposer un nouvel horizon politique : valoriser la démarche prospective.

Rôle dans l'évaluation :

- Pilotage et animation de la démarche ;
- Présidence de la gouvernance avec l'Etat ;
- Animation de l'écosystème politique et institutionnel local de la politique de la ville.

CONSEILS CITOYENS

Ce qu'on attend d'eux : une (re)mobilisation et une contribution active

Pourquoi et comment les mobiliser ?

- Leur faire jouer pleinement leur rôle de partenaire du contrat de ville
- Ils détiennent des informations spécifiques pertinentes dans l'exercice de l'évaluation
- L'évaluation est une manière de participer à l'amélioration de la vie des habitants
- L'évaluation est une occasion de relancer une dynamique en vue de la prochaine contractualisation
- Un exercice utile et accessible : vulgariser la démarche, convaincre de l'utilité de la démarche, chercher à recueillir une parole sincère
- L'évaluation est un temps de convivialité

Rôle dans l'évaluation :

- Participation à la gouvernance : instances techniques et de pilotage
- Contributeurs : remontée d'informations qualitatives
- Interpeller les habitants et acteurs du territoire

PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Ce qu'on attend d'eux : une contribution active à la construction d'une vision partagée

Pourquoi et comment les mobiliser ?

• Participer à l'évaluation fait pleinement partie de l'engagement pris dans la mise en oeuvre de la politique de la ville.
• L'évaluation offre la possibilité de réaffirmer un engagement et de répondre aux objectifs de leur structure.
• L'évaluation est un temps qui permet de réinterroger une politique au service des habitants : donner du sens à l'évaluation et se projeter vers une prochaine contractualisation.
• Une occasion de valoriser les contributions aux réussites.

Rôle dans l'évaluation :

• Participation à la gouvernance : instances techniques et de pilotage
• Contributions à l'évaluation :
- remontée de données et/ou d'informations quantitatives et qualitatives ;
- apport de connaissances en fonction des modalités d'intervention qui leur sont propres
- mise en synergie des ressources.

Opérateurs

Ce qu'on attend d'eux : rendre compte et contribuer à l'identification des enjeux

Pourquoi et comment les mobiliser ?

• Faire jouer un rôle dans la politique de la ville locale, contribuer à la lutte contre les inégalités.
• Un temps pour rendre compte de l'utilisation de financements, de partenariats, de projets soutenus.
• Faire le bilan des réussites, de valoriser des actions.
• Prendre en compte des échecs.
• Offre l'occasion pour les structure de réaffirmer et de partager leur positionnement et leur rôle dans l'écosystème local.

Rôle dans l'évaluation :

• Contributeurs : remontée de données et/ou d'information quantitatives et qualitatives ;
• Participation à certaines instances techniques.

HABITANTS / ACTEURS DU QUARTIER

Ce qu'on attend d'eux : donner du sens et de la "chair" à l'évaluation

Pourquoi et comment les mobiliser ?

• Rendre accessible une politique en axant sur des actions concrètes.
• Valoriser le territoire et ses forces vives : positiver la démarche.
• L'évaluation est un prétexte qui permet d'alimenter la dynamique des acteurs.
• Donner de la visibilité à la politique de la ville.
• L'évaluation est un temps de convivialité.

Rôle dans l'évaluation :

• Contributeurs : remontée d'informations qualitatives, participation à des temps forts de la vie des quartiers ;
• Interpeller les habitants et acteurs.



PARTIE 2 : CONSTRUIRE UN CADRE ÉVALUATIF



L' ÉVALUATION PAS-À-PAS



UNE BONNE ÉVALUATION, C'EST QUOI ?

- Des questions essentielles pour le territoire
- Des critères clairs
- Un processus transparent (voire indépendent)
- Des collectes d'informations et des analyses aussi neutres que possible
- Des instances qui travaillent
- Des habitants / bénéficiaires impliqués et/ou qui témoignent
- Des analyses et recommandations pour préparer la période 2027-2030 et l'évaluation finale

Source : Groupe Pluricité

Fiche pratique N°4

NEUF QUESTIONS POUR BIEN DÉMARRER

Pour se lancer sur la bonne voie dès le départ, il est important de se poser quelques questions préalables. Les réponses à ces questions devraient idéalement être construites collectivement au sein du groupe restreint chargé de conduire l'évaluation. Il s'agit ici de définir une ambition et des partis-pris de l'évaluation dont vont découler le périmètre et la méthode.

1. **À quoi cette évaluation doit-elle nous servir ?**

2. **Quels objectifs viser ? "On aura réussi si..."**

3. **Combien de temps-homme peut-on ou choisit-on d'y consacrer d'ici fin juin 2027 ?**

4. **À première vue, souhaite-t-on (ou peut-on) faire appel à un prestataire extérieur ?**

5. **Parmi l'ensemble des axes du contrat de ville, quels sont ceux qui sont les plus importants à cibler ?**

6 **Quelles sont les actions structurantes mises en œuvre sur la période ? Parmi elles, lesquelles devraient impérativement faire l'objet d'une évaluation ?**

7 **Comment traiter la question du droit commun ? Dispose-t-on des ressources humaines pour mener une évaluation panoramique du droit commun ? Est-ce un domaine à évaluer en tant que tel, ou vaut-il mieux l'analyser de manière transversale à travers les différentes actions/thématiques que l'on va cibler ?**

8 **Souhaite-t-on approfondir ce qui a fonctionné, ou au contraire ce qui a moins bien fonctionné ?**

9 **Quelle place souhaite-t-on donner à la dimension participative dans l'évaluation ? Où placer le curseur ?**

LES PARTIS-PRIS D'ÉVALUATION

Exemple du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (86)

En 2027, étape intermédiaire du contrat de ville, les acteurs prévoient de réaliser un rapport intermédiaire plus global, associant pleinement habitants et partenaires afin d'actualiser le contrat de ville.
Depuis 2025, l'équipe projet du contrat de ville de Grand Châtellerault est engagée dans une démarche de suivi-évaluation du contrat de ville 2024-2030. Définie suite à des ateliers participatifs avec les partenaires, la méthodologie prévoit un recueil de données chaque année sur trois thématiques (emploi, émancipation sociale, cadre de vie) et l'édition d'un « flash thématique » annuel.

Fiche pratique N°5

CHOISIR UN TYPE D'ÉVALUATION

Il n'y a pas une seule bonne manière de conduire son évaluation. Il s'agit plutôt de choisir une approche, ou une combinaison d'approches qui correspond aux partis-pris de l'évaluation (voir fiche 4).

LES SEPT TYPES D'ÉVALUATION À COMBINER

1. L'évaluation quantitative
Analyses statistiques dynamiques impliquant le cas échéant l'achat de données, la conduite d'enquêtes, la construction d'une grille d'indicateurs à destination des parties prenantes.

2. L'évaluation-bilan
Une analyse d'ensemble des projets soutenus : nécessite un système de suivi des projets, peut être complété par des études de cas.

3. L'évaluation logique grotte
Ciblage d'un ou deux thèmes maximum sur lequel on réalise une analyse globale de la gouvernance, du fonctionnement, du partenariat, des actions, des résultats, etc.

4. L'évaluation panoramique
Démarche exhaustive impliquant la mobilisation d'experts, des entretiens qualitatifs.

5. L'évaluation fonctionnelle
Nécessite une mobilisation des instances, des opérateurs et la conduite d'entretiens.

6. L'évaluation participative
Enquêtes auprès des habitants, mobilisation forte des conseils citoyens.

7. L'évaluation de la place de la transition écologique dans le contrat de ville
Un angle atypique qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de la collectivité.

COMMENT CHOISIR ENTRE LES DIFFÉRENTS MODÈLES ?

On peut raisonner en fonction de l'intérêt de la méthode, c'est-à-dire de ce qu'elle va permettre d'apporter comme plus value et en fonction de critères de réalisation comme le niveau de difficulté ou le temps nécessaire.

	GAIN DE TEMPS ÉVALUATION FINALE	PRIORISA-TIONS 2030	APPORT DE CONNAIS-SANCES	FORCE DE PREUVE EXPLICATIVE	DIFFICULTÉ	TEMPS PASSÉ
ÉVALUATION QUANTITATIVE	***	***	***	*	*	**
ÉVALUATION BILAN	*	*	**	*	*	**
ÉVALUATION GROTTE	**	**	*	***	*	*
ÉVALUATION PANORAMIQUE	*	**	*	*	***	***
ÉVALUATION FONCTIONNELLE	**	*	*	**	*	**
ÉVALUATION PARTICIPATIVE	*	**	**	**	***	**
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	**	***	***	**	*	***

Source : Groupe Pluricité. Point de vigilance : les appréciations portées ici sur le niveau de difficulté et le temps à passer dépendent des compétences et des ressources propres à chaque territoire. Elles sont donc à prendre avec précaution et à adapter le cas échéant.

Fiche pratique N°6

QUOI ÉVALUER ?

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR UN PÉRIMÈTRE

- On a des intuitions, mais pas de preuves / On manque de connaissance sur les résultats.
- On a mené des expérimentations que l'on aimerait peut-être généraliser.
- On souhaite prendre des décisions/orientations stratégiques pour le territoire.
- Certains points font débat parmi les partenaires.
- Il faut remobiliser les parties prenantes.
- On a l'impression qu'il y a des "trous dans la raquette".
- Il faut redéfinir une stratégie.



FORMULER DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Les questions évaluatives sont le point de départ de l'évaluation. Elles permettent de cadrer la réflexion et traduisent les préoccupations des acteurs de la collectivité et de l'État. Il y a trois types de questions évaluatives :

1. Des questions descriptives : observer les phénomènes, mesurer les évolutions. *Que s'est-il passé ? Qu'avons-nous fait pour contribuer à...?*

2. Des questions normatives : porter un jugement sur les résultats et impacts des actions. *Est-ce que c'était suffisant ? Utile ? Pertinent au regard des enjeux ?*

3. Des questions instrumentales : chercher à améliorer l'action future. *Qu'est-ce qui a le mieux fonctionné et pourquoi ? Quelle est la part des phénomènes observés qui est attribuable à notre action ?*

Les questions évaluatives ne doivent pas être trop nombreuses ni trop larges, il faut pouvoir y associer des critères et indicateurs opérationnels et in fine, apporter des réponses aux questions posées.
Les indicateurs peuvent être de différentes natures : de réalisation, de résultats ou d'impact (ces derniers sont les plus difficiles à manier).

QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS ÉVALUATIVES	CRITÈRES D'ÉVALUATION MOBILISABLES	EXEMPLES D'INDICATEURS CORRESPONDANTS
COMMENT A ÉVOLUÉ L'IMAGE ET L'ATTRACTIVITÉ DU QUARTIER ?	Dynamiques de peuplement Ressenti des habitants	Revenu médian des arrivants et des sortants, évolution 2024-2027 Niveau de satisfaction des habitants vis-à-vis du quartier
QUELS PARTENARIATS LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL PERMIS DE METTRE EN PLACE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ?	Évolution des modalités de travail en commun	Instances de travail et modalités de fonctionnement (nombre de réunions, outils partagés, etc.)
EN QUOI LE CONSEIL CITOYEN A-T-IL PARTICIPÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ?	Actions déployées	Nombre d'actions Effets observables d'une action phare
DANS QUELLE MESURE LE PRE A-T-IL PERMIS DE FAVORISER UNE LOGIQUE DE CONSTRUCTION DE PARCOURS EN RÉPONSE AUX BESOINS DES FAMILLES ?	Outillage et process Dynamiques partenariales	Niveau d'utilisation et efficience des outils de suivi et de parcours

COMMENT TENIR COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'ÉVALUATION «FINALE» DU CONTRAT DE VILLE ?

L'exemple de l'accès aux équipements sportifs

Cette thématique transversale de l'égalité femmes-hommes peut être abordée à travers l'évaluation d'une action structurante, ou d'un domaine d'action particulier. On peut par exemple l'intégrer à l'évaluation d'un projet de création d'un équipement sportif au sein d'un QPV. Il s'agirait alors de :

- identifier la part des filles/femmes et des garçons/hommes parmis les usagers ;
- apprécier la mixité au sein des activités proposées ;
- appréhender les causes du non-usage de l'équipement par les filles et par les garçons ou les femmes et les hommes ;
- appréhender les éventuelles représentations stéréotypées pouvant être véhiculées dans la mise en oeuvre des activités (supports de communication, approches des intervenants, etc.) ;
- définir si possible les financements bénéficiant in fine aux garçons/hommes d'une part et aux filles/femmes d'autre part.

En termes de méthode d'évaluation, il convient de combiner une approche quantitative (analyse de données financières, des chiffres de fréquentation) et qualitative (sondage/enquête auprès des usagers, entretiens avec les professionnels intervenant au sein de l'équipement, entretiens avec les parties prenantes du projet, etc.).

Fiche pratique N°7

DÉTERMINER UNE MÉTHODE

La méthode de l'évaluation découle directement des étapes traitées dans les fiches précédentes : les champs de contraintes (ressources humaines, temps, accessibilité des données, etc.), les partis-pris de l'évaluation et le choix d'un périmètre à évaluer. Une grande diversité de méthodes existantes peuvent être mobilisées pour évaluer les contrats de ville. Il s'agit de sélectionner celles qui permettront de collecter les informations correspondantes aux indicateurs retenus. La méthode retenue sera donc une combinaison de plusieurs outils méthodologiques.

Si l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville 2015-2023 a donné des résultats jugés satisfaisants avec le recul et qu'un travail qualitatif de construction d'une méthode robuste avait été mené, il est tout à fait envisageable de remobiliser cette méthode pour l'évaluation finale, ce qui permet de gagner du temps. Ceci est également valable pour le processus d'évaluation des contrats de ville 2024-2030. Les outils peuvent éventuellement être améliorés et adaptés pour gagner en efficience le cas échéant. Si l'évaluation à mi-parcours est jugée intéressante mais non suffisante, il suffit de compléter la méthode utilisée avec de nouveaux outils.

PEUT-ON FAIRE UNE ÉTUDE D'IMPACT DU CONTRAT DE VILLE ?

Dans une étude d'impact, on cherche à mesurer les effets du contrat de ville, le lien entre les actions et les changements observés. Quelle part du changement est attribuable directement ou indirectement à la mise en œuvre du contrat de ville ?
La méthode de l'étude d'impact est complexe et nécessite des ressources considérables en termes de compétences et de temps.

Dans un contexte de ressources et de temps contraints, cette approche est réalisable, mais uniquement sur un périmètre restreint.

On sélectionne un projet, une action structurante sur laquelle on est sûr de disposer de données quantitatives et qualitatives. Le recours à des méthodes qualitatives est recevable pour mesurer l'impact. Il est donc possible de réaliser des entretiens avec les parties prenantes.

LA BOÎTE À OUTILS DE L'ÉVALUATEUR

- Analyse des besoins
- Analyse coûts-avantages
- Modèles économétriques
- Analyse juridique
- Analyses financières ou budgétaires
- Analyses territorialisées
- Monographies et études de cas
- Analyse sociologique des systèmes d'acteurs
- Analyse statistique / recensements
- Enquêtes habitants, dans et hors QPV
- Analyse de parcours de vie
- Enquêtes porteurs de projet
- Focus groups évaluatifs
- Historique de la politique évaluée
- Ateliers de prospective

COMMENT FAIRE AVEC DIX JOURS À CONSACRER À L'ÉVALUATION ?

1 Monter une équipe "commando"

faire seul en un temps record, c'est difficile !

2 Actualiser les données sur la situation du territoire ou s'appuyer sur un diagnostic

fait sur mesure par un tiers extérieur (celui qui est proposé par PQN-A et Le Compas par exemple).

3 Faire remonter des éléments physico-financiers et/ou compiler les bilans existants

4 Tirer des conclusions évaluatives sur la base d'analyses AFOM

(Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) sur différentes entrées : la gouvernance, les conseils citoyens, deux ou trois actions structurantes, certains dispositifs (périmètre restreint).

5 Élaborer des préconisations à partir d'une analyse croisée

comprenant les enjeux identifiés par les acteurs et les premiers éléments de réflexion sur la suite du contrat.

6 Préparer un support au format Power Point qui fera office de rapport d'évaluation

La première partie du support, synthétique, sert à la présentation en instance.

7 Interroger les habitants

en s'appuyant sur les acteurs associatifs et les habitants déjà mobilisés.



Fiche pratique N°8

DÉFINIR UN PLAN DE VOL

Une fois que l'on a déterminé ce que l'on allait faire et comment, il est possible d'élaborer un plan d'action de l'évaluation.
De manière classique, il s'agit de se doter d'un outil de gestion du projet et de fixer la répartition des rôles, les ressources et outils mobilisables par chacun, un calendrier réaliste, et les livrables attendus.

Un travail spécifique doit être conduit sur le pilotage de l'évaluation afin de déterminer :
• si l'on souhaite créer une instance spécifique à l'évaluation ou si l'on s'appuie sur les instances existantes ;
• le degré d'ouverture de la gouvernance : associe-t-on les partenaires de second niveau, les opérateurs, etc. ?
• le rôle précis du comité de pilotage, des élus référents et des partenaires ;
• la place des conseils citoyens dans l'évaluation.

EXEMPLE DE TRAME DE RAPPORT D'ÉVALUATION

1. Préambule méthodologique
2. Les questions évaluatives
3. Les limites de l'évaluation
4. L'état du territoire
5. Ce qui a été fait, les résultats obtenus
6. Les réponses aux questions / synthèse forces-faiblesses
7. Conclusions et recommandations
8. Annexes (avis du conseil citoyen, grille des indicateurs, diagnostic territorial, etc.)

L'AVAL DE L'ÉVALUATION : UN TEMPS À NE PAS OUBLIER

Les enjeux :

• Rendre compte : transparence de la démarche, souci démocratique, pédagogie et traçabilité des décisions prises.
• Appropriation et diffusion des connaissances produites : capitaliser, monter en compétences.
• Conduite du changement et transformation.

Les temps forts et les publics cibles :

• Restitution aux parties prenantes du contrat de ville.
• Restitution aux élus et aux directions : accompagner les changements, aide à la décision, soutien à la pédagogie de l'action publique.
• Restitution aux habitants : faire connaître.
• Restitution aux acteurs locaux et nationaux : capitaliser et diffuser les connaissances.
• Diffusion auprès des médias : contribuer au débat démocratique.

Sources : Nantes Métropole, Journées Françaises de l'Evaluation, 2017, modifications par PQN-A

Fiche pratique N°9

FAIRE, OU FAIRE FAIRE ?

Dans la phase de construction du processus de l'évaluation, il faut déterminer qui va évaluer quoi. Parmi les parties prenantes du contrat de ville, la répartition des rôles peut se faire relativement aisément en fonction des champs d'action de chacun. La question de l'externalisation de certains aspects de l'évaluation est moins aisée à traiter. Certains territoires estiment ne pas avoir besoin de recourir à un prestataire extérieur, alors que d'autres ne voient pas comment en faire l'économie, par exemple pour évaluer les effets/impacts des actions menées.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES

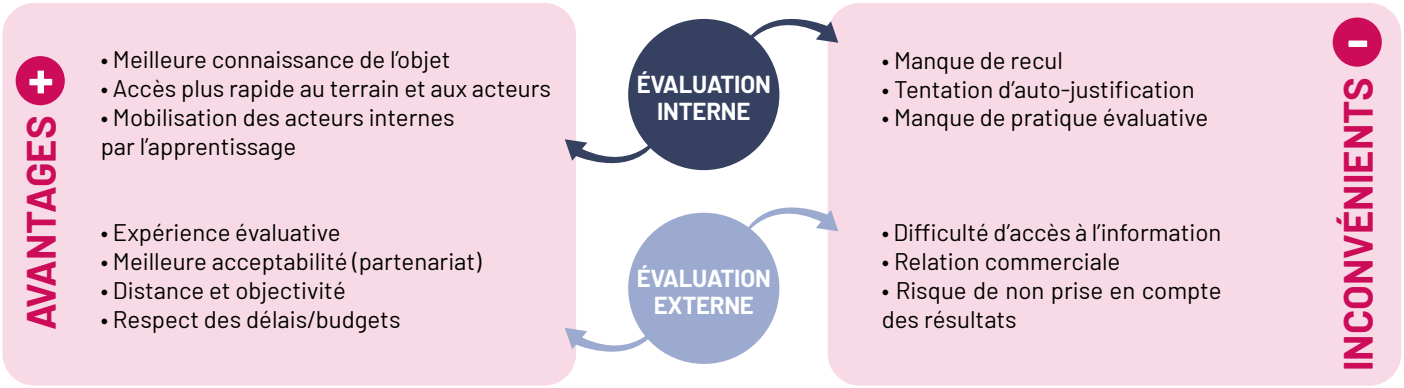

Source : Groupe Pluricité

Si le choix de faire appel à un prestataire est retenu, plusieurs options sont possibles pour trouver le type d'acteur adapté.
Tout d'abord, il est utile de se poser les questions suivantes :
• Ai-je besoin d'un expert de la politique de la ville ou bien d'un expert de la méthode de l'évaluation et de l'accompagnement de démarches territoriales ?
• Vaut-il mieux faire appel à un laboratoire de recherche ou plutôt à un consultant ?
• Au vu du périmètre du travail, un intervenant seul peut-il suffire, ou faut-il mobiliser une équipe ?
• Au vu du travail à mener, ai-je nécessairement besoin d'un prestataire confirmé ?
Une fois ces questions clarifiées, il reste à déterminer l'orientation du prestataire en fonction du type d'évaluation que j'ai choisi de mener. Il faudra choisir entre différents domaines d'expertise : l'évaluation, la mesure d'impact social, l'audit, le social, etc.

Le recours à un prestataire, même expérimenté, induit du temps de pilotage qu'il ne faut pas sous-estimer dans la planification. Les livrables attendus, notamment, doivent être pensés soigneusement en amont pour éviter de devoir les retravailler au moment de la restitution de l'évaluation.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'animation proposée par PQN-A sur la politique de la ville ?

Consultez le site internet **www.pqn-a.fr**

et suivez PQN-A sur les réseaux sociaux :

pays-et-quartiers-de-nouvelle-aquitaine-pqn-a

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
Ecosystème Darwin
87 quai de Queyries 33 100 Bordeaux
05 56 90 81 00 / contact@pqn-a.fr

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

Région Nouvelle-Aquitaine